

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 12099 - 2021 B 02686 - 908 237 365 - 5C immo

SARL 5C immo

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2000 Euros

Siège social : 57 rue pierre sémard 49800 TRELAZE

RSC ANGERS n° 908 237
365

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 19 JUL. 2024

Assemblée générale du 15/06/24

A TRELAZE

Le 15 juin 2024

A 14 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d' accusé de réception le 15 mai 2024.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *Chimier Christian* détenant 460 parts sociales

2° *Chimier Sylvie* détenant 460 parts sociales

3° *Chimier Quentin* détenant 360 parts sociales

4° *Chimier Thibault* détenant 360 parts sociales

5° *Chimier Hélène* détenant 360 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 2000 sur les 2000 parts formant le capital de la société.

Monsieur *Chimier Quentin* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;

- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 5858 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le *bénéfice* de l'exercice, qui se montent à 5858 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : X
- Exercice n-2 : X
- Exercice n-3 : X

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 20 des statuts, par *Christian CHIMIER*, *Sylvie CHIMIER*, *Quentin CHIMIER*, *Thibault CHIMIER*, *Hélène CHIMIER* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

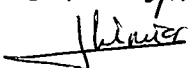
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

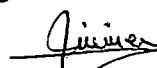
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

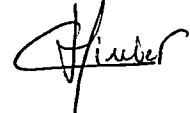
À TRELAZE

Le 15/06/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS :

chimier Sylvie.


chimier christian


chimier Hélène


chimier Thibault


Chimier Quentin


Fait à TRELAZE

Le 15/06/2024

Signature gérant

CHIMIER Quentin.


SARL 5C IMMO

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Document reçu par les services fiscaux le 15/05/2024 à 11:10

certifié conforme.
Guinès

Désignation de l'entreprise [SARL 5C IMMO - STREN : 908237365]					N°ant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]				
					Exercice N clos le [31/12/2023]				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	0	012	0				
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	0	016	0				
	Immobilisations corporelles	028	203 215	030	11 508	191 707			
	Immobilisations financières (1)	040	0	042	0				
	TOTAL I (5)	044	203 215	048	11 508	191 707			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0	052	0				
	Stocks marchandises	060	0	062	0				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0				
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	0	070	0				
	Créances autres (3)	072	13	074	0	13			
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0				
	Disponibilités	084	7 761	086	0	7 761			
	Charges constatées d'avance	088	0	090	0				
TOTAL II	096	7 774	098	0	7 774				
TOTAL GENERAL (I + II)					110	210 989	112	11 508	199 481
PASSIF					Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	2 000				
	Ecart de réévaluation			124	0				
	Réserve légale			126	0				
	Réserves réglementées			130	0				
	Autres réserves (et réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132	0				
	Report à nouveau			134	-23 052				
	Résultat de l'exercice			136	5 858				
	Subventions d'investissement			137	0				
	Provisions réglementées			140	0				
TOTAL I			142	-15 194					
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154	0		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	202 772				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	0				
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	337				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172	0				
	Comptes courants d'associés			173	11 517				
	Autres dettes			175	49				
Produits constatés d'avance						174	0		
TOTAL III			176	214 675					
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	199 481			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	0			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0			

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Amortissements non déduits au titre de l'exercice précédent 3 459€	

DGFIP N° 2033-C-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDECLIF

Désignation de l'entreprise SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365										Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régénération fiscale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ													
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Terrains			420	27 000	422		424		426	27 000			
Constructions			430	153 000	432		434		436	153 000			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers			450	19 176	452		454		456	19 176			
Matériel de transport			460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles			470	4 038	472		474		476	4 038			
Immobilisations financières			480		482		484		486				
TOTAL			490	203 215	492		494		496	203 215			
II AMORTISSEMENTS					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial					495		497	0	498	0	499		
Autres immobilisations incorporelles					500		502	0	504	0	506		
Terrains					510		512	0	514	0	516		
Constructions					520	2 247	522	6 440	524	0	526	8 687	
Installations techniques, matériel et outillage industriel					530		532	0	534	0	536		
Installations générales, aménagements divers					540	815	542	1 266	544		546	2 081	
Matériel de transport					550		552	0	554	0	556		
Autres immobilisations corporelles					560	397	562	343	564		566	740	
TOTAL					570	3 459	572	8 049	574		576	11 508	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR													
Nature des immobilisations cédées 1 vint de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Court terme		Plus ou moins-values			
										19%		Long terme 15% ou 12,8%	0%
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL 578		580		582		584		586		581		587	589
Plus-values taxables à 19%				578		Régularisations		590		583		594	595
TOTAL								596		585		597	589

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL 5C INCO - SIREN : 908237365										Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		618			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		628			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		658			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		668			
TOTAL		680		682		684		688			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques, matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes											
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter						780					
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982		bis			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982		bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice						982		ter			
Déficits imputés						983					
Déficits reportables						984					
Déficits de l'exercice						860					
Total des déficits restant à reporter						870					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				328				380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										376	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SARL 5C INCO - SIREN : 908237365										Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023										Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectifs moyens du personnel :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										661	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3										137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'ont pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono-établissement au sens de la CVAE										020 ☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 108, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										028	
Période de référence										024 160	
Date de cessation										188	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet CHRISTIAN GEORGES MARCEL CHIMIER
Nom marital CHIMIER % de détention 23 Nb de parts ou actions 460
Naissance : Date 10/01/1967 N° Département 49 Commune BEAUPREAU Pays FRANCE
Adresse :
57 RUE PIERRE SEMARD
49800 TRELAZ
FRANCE

Titre MME Nom complet SYLVIE HELENE RENEE REGINE GRIMAUULT CHIMIER
Nom marital GRIMAUULT CHIMIER % de détention 23 Nb de parts ou actions 460
Naissance : Date 13/06/1970 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FRANCE
Adresse :
57 RUE PIERRE SEMARD
49800 TRELAZ
FRANCE

Titre M Nom complet QUENTIN JEAN PAUL CHIMIER
Nom marital CHIMIER % de détention 18 Nb de parts ou actions 360
Naissance : Date 04/04/1997 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FRANCE
Adresse :
22 RUE DE LA TANNERIE
49000 ANGERS
FRANCE

Titre M Nom complet THIRAUULT SERGE MAURICE CHIMIER
Nom marital CHIMIER % de détention 18 Nb de parts ou actions 360
Naissance : Date 24/02/2000 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FRANCE
Adresse :
57 RUE PIERRE SEMARD
49800 TRELAZ
FRANCE

Titre MME Nom complet HELENA ANAIS ALICIA CHIMIER
Nom marital CHIMIER % de détention 18 Nb de parts ou actions 360
Naissance : Date 04/08/2002 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FRANCE
Adresse :
57 RUE PIERRE SEMARD
49800 TRELAZE
FRANCE

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse :

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : SARL 5C IMMO	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : -908237365	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2089-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

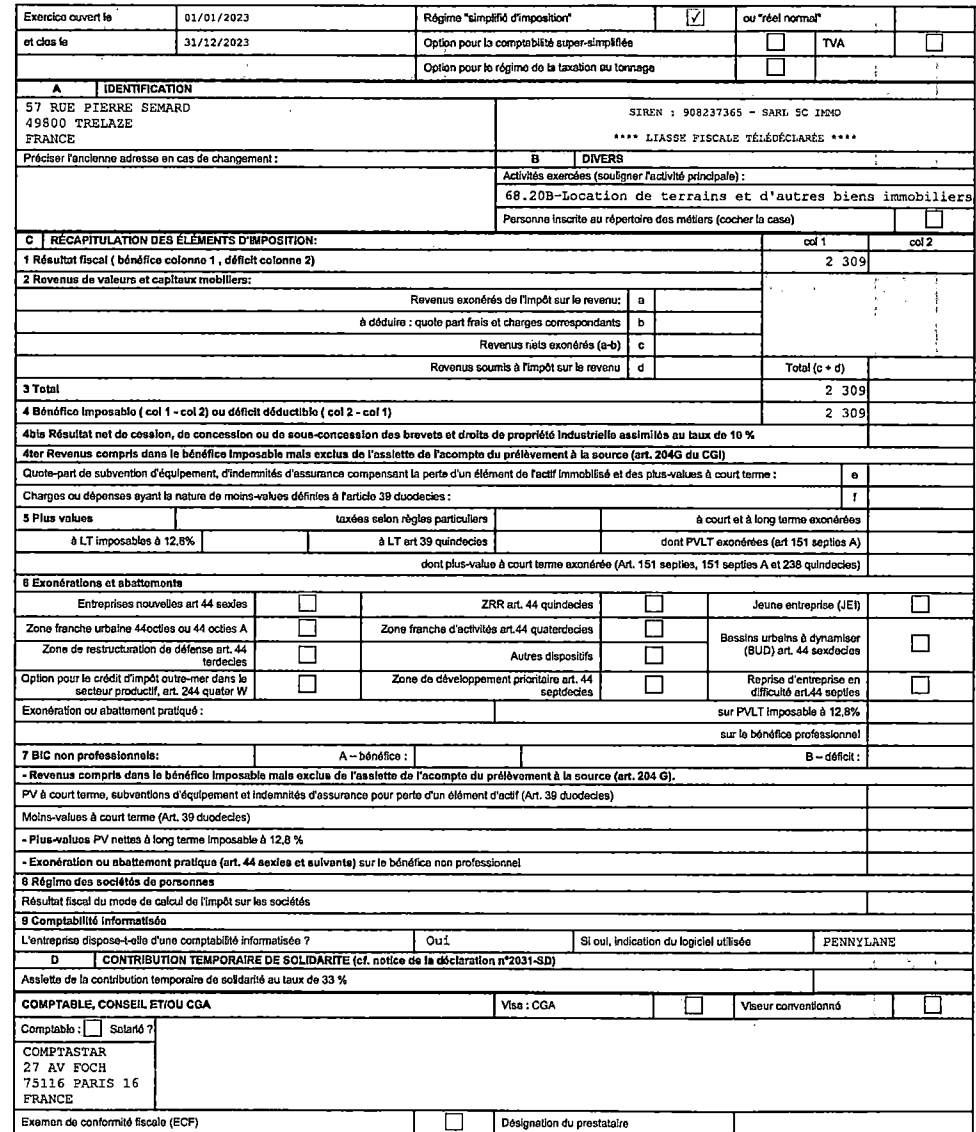
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédits d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CREDITS D'IMPOTS EN CAS DE DECEDANT AU TITRE DE L'ANNEE N	
CREDITS D'IMPOTS AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

[illegible]

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

Si déposé néant, cochez la case:		☐	
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS			
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).			
Identification, adresse, SIREN, qualité des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal des associés personnes physiques	Associé gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel (col. 1) ou non professionnel (col. 2)	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
CHIMIER SYLVIE 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	531	
13/06/1970 ANGERS 49 FR - FRANCE			
CHIMIER CHRISTIAN 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	531	
10/01/1967 ANGERS 49 FR - FRANCE			
CHIMIER HELENA 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	416	
04/08/2002 ANGERS 49 FR - FRANCE			
CHIMIER THIBAUT 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	416	
24/02/2000 ANGERS 49 FR - FRANCE			
CHIMIER QUENTIN 22 RUE DE LA TANNERIE 49000 ANGERS FRANCE	☒	416	
04/04/1997 ANGERS 49 FR - FRANCE			
Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année			
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX			
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2087-SD			
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).			
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement			
G DIVERS			
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS			
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice:			
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice			
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT			
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value
Totaux :			

I	BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles		5 858	
Location gérance			
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		2 309	